



Bonjour à tous,

Nous espérons que vous êtes tous en bonne santé et gardez patience en attendant de retourner sur nos parcours !

Comme déjà annoncé, l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourront pas se tenir le 15 novembre pour cause de confinement.

Nous avons du coup envisagé de faire ces AG en visio ou téléconférence mais d'un point de vue pratique cela se révèle difficile. Tout le monde n'est pas familier avec les outils informatiques correspondants ou n'est pas équipé. D'expérience c'est aussi difficile à conduire si on est très nombreux, cela demande beaucoup de discipline et cela peut devenir très long. Il faut aussi organiser les votes avec un outil internet adéquat, par courrier électronique ou même par courrier postal, c'est aussi délicat et de plus pas autorisé par nos statuts actuels.

Nous sommes donc amenés à reporter ces AG et essaierons de les organiser dès que la situation sanitaire le permettra.

Nous avons obligation de tenir l'AG Ordinaire six mois après la clôture des comptes et nous disposons d'un délai supplémentaire de trois mois offert par [l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020](#) et la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Cela signifie que l'AG Ordinaire doit être tenue avant l'été prochain; nous souhaitons vraiment ne plus être confinés bien avant cette échéance et être en mesure de le faire...

Nous vous informerons donc dès que possible et en attendant faites attention à vous et garder la forme pour être au top dès la réouverture des parcours !

Le bureau de l'ASGL



*Copyright © 2020 Association Sportive des Golfs de Lacanau, All rights reserved.
Ce message a été envoyé par la newsletter de l'Association des golfs de Lacanau.*

Our mailing address is:
Association Sportive des Golfs de Lacanau
Domaine de l'Ardilouse
Lacanau Océan 33600
France

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

